EPSILON 360°



Foncièrement opportuniste



AVERTISSEMENTS



Les parts de SCPI sont des supports de placement de long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à ce placement. La société de gestion recommande de conserver les parts pendant une période d'au moins 8 ans.

Avant d'investir dans une société civile de placement immobilier, vous devez tenir compte des éléments et facteurs de risques décrits suivants :

Risque de perte en capital : La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti.

Risque de marché: La rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction:
(1) des dividendes potentiels ou éventuels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles et peuvent évoluer de manière aléatoire sur la durée totale du placement,
(2) du montant de capital que vous percevrez, soit lors de la revente de vos parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra principalement de l'évolution des marchés immobiliers sur lesquels est investie la SCPI sur la durée totale du placement.

Risque de liquidité: Les parts de SCPI ne sont pas cotées. La SCPI est donc considérée comme un placement peu liquide. Les modalités de revente des parts et de retrait (en cas de retrait compensé) sont liées à l'existence d'une contrepartie. La Société ne garantit pas la revente ou le retrait des parts. En cas de blocage des retraits, la Société de Gestion a la faculté de suspendre, dans certaines conditions, la variabilité du capital et de mettre en place un marché secondaire des parts par confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI.

Risque en matière de durabilité: Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement, et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

Risque lié à l'effet de levier: L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI peut statutairement recourir à l'endettement, direct et indirect, bancaire et non bancaire, y compris le crédit-bail, à hauteur de 40 % maximum de la valeur d'acquisition des actifs pour financer ses investissements.

En cas de souscription à crédit: L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'absence de garantie de revenus et de capital sur la SCPI ne remet pas en cause les obligations de remboursement inhérentes à la souscription d'un crédit. En cas de défaut de remboursement, l'associé peut être contraint à vendre ses parts et être amené à supporter un risque de perte en capital. La revente des parts peut éventuellement ne pas couvrir le remboursement du crédit.

La SCPI Epsilon 360° vise à constituer un patrimoine immobilier, dont l'objectif prioritaire est de générer des revenus locatifs résilients et récurrents sur le long terme. Sa particularité est la sélection entièrement opportuniste de ses actifs, sans allocation sectorielle ou géographique prédéterminée. Les gérants vont donc pouvoir sélectionner les actifs indépendamment des "effets de mode" et des "rotations sectorielles" du marché, et ainsi saisir à tout moment les meilleures opportunités du marché immobilier.



LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT SERA CENTRÉE SUR L'ADN DES GÉRANTS, À SAVOIR DES ACTIFS DE TAILLE INTERMÉDIAIRE, PEU CIBLÉ PAR LES GRANDS INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS.



Concrètement la SCPI EPSILON 360° investira de la façon suivante :

01.

En France, tant à Paris, en Île-de-France que dans les grandes métropoles régionales, mais aussi dans les villes moyennes dynamiques qui recèlent selon nous de fortes potentialités.

02.

Toutes les typologies d'actifs seront susceptibles d'intégrer le patrimoine en fonction des opportunités :

pieds d'immeuble (commerces et services de proximité), locaux commerciaux indépendants, immobilier de santé, locaux d'activité, entrepôts et logistique, bureaux et accessoirement actifs résidentiels et touristiques.

03.

Des actifs dont la taille unitaire sera inférieure à 10M€, car c'est l'ADN d'EPSILON CAPITAL et que selon notre analyse, il s'agit :

- D'un segment d'investissement profond et fluide en France.
- D'un segment peu exposé à la concurrence des investisseurs institutionnels français et internationaux.
- Des actifs qui nous semblent les mieux adaptés à un besoin accru de proximité de la part des citoyens, usagers et consommateurs.



01.

Un alignement des intérêts très significatif entre investisseurs et gérants, ceux-ci investissant à hauteur de 3me en tant qu'associés fondateurs de la SCPI

de la SCPI.

Un outil complétant l'offre existante de SCPI pour la plupart dédiées à une classe d'actifs

(bureaux, commerces, santé, logistique etc) **ou à une cible géographique donnée** (Paris/IDF, Régions, Allemagne etc).

03.

Une sélection opportuniste des actifs composant le portefeuille et une approche privilégiant la récurrence et la pérennité des revenus locatifs.

04.

Un patrimoine à construire à partir d'une "feuille blanche" sur un marché de l'immobilier en très forte mutation après la crise du COVID.

05.

Une rémunération de la société de gestion simple et lisible.



04

Un objectif de performance supérieur à la moyenne des SCPI du marché * :



TRI À 8 ANS

6,5 %



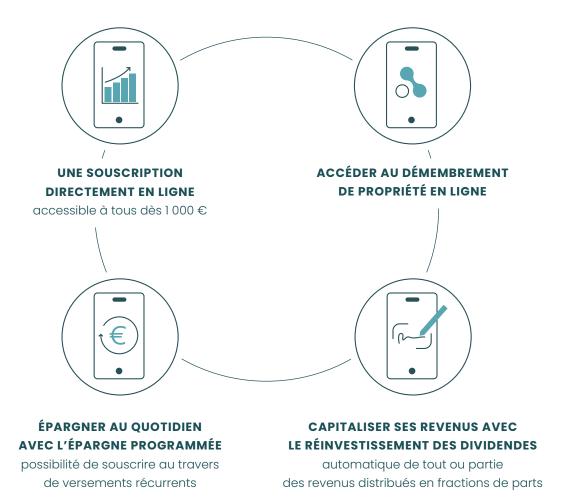
DISTRIBUTION SUR VALEUR DE MARCHÉ (DVM)

5,5%

Il est précisé que cette performance n'est pas garantie et ne préjuge pas des performances futures de la SCPI.

*: Source: ASPIM/IEIF.

SCPI à capital variable créée le 20/10/2021	Prix de la part 250 € frais inclus – première souscription de 4 parts minimum	Délai de jouissance l ^{er} jour du 4 ^{ème} mois suivant le mois de la souscription
Visa AMF n°21-17 délivré le 19novembre 2021	Frais de gestion annuelles 10 % HT (12 % TTC) maximum des loyers HT et produits financiers nets encaissés	Commission d'acquisition 5 % HT (6 % TTC) maximum du montant des acquisitions
Capital maximum statutaire 90 000 000 €	Commission de souscription 5 % HT (6 % TTC) maximum du montant de la souscription	



UNE SOLUTION D'ÉPARGNE EXTRÊMEMENT SOUPLE 05

EPSILON CAPITAL



Andràs Boros – Président / Léonard Hery – Directeur Général

- UN ESPRIT « BOUTIQUE »
 garantissant une très forte proximité avec
 l'équipe de gestion et un alignement des
 intérêts inédit sur le marché.
- DES FONDATEURS SPÉCIALISTES DE L'IMMOBILIER, expérimentés et très engagés,
 - expérimentés et très engagés, disposant d'une capacité de sourcing très importante des actifs immobiliers.
- UN ADN D'ENTREPRENEURS
 favorisant la proximité, l'intégrité
 et la transparence.
- UNE SOCIÉTÉ DE GESTION MODERNE une structure légère, souple et agile.

EPSILON CAPITAL

Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} septembre 2021 Agrément AMF n° GP-202165 Quai des Chartrons, Hangar 15 33000 Bordeaux www.epsiloncapital.fr